

| | |
|---|---|
| Rapport 2011 du BIT sur les tendances mondiales de l'emploi: croissance économique, mais faible reprise de l'emploi et chômage élevé des jeunes | 1 |
| Conférence de haut niveau sur les inégalités dans le monde du travail | 2 |
| Étude régionale du BIT sur le travail décent dans les États arabes | 2 |
| Réponse du BIT au Livre vert de la Commission européenne sur la future politique européenne de développement | 3 |
| Les Pays-Bas promettent jusqu'à 84,3 millions US\$ en vue de soutenir l'Agenda pour le travail décent | 3 |
| La Présidence hongroise de l'Union européenne fixe comme priorités la croissance et l'emploi | 4 |
| Programme conjoint UE-OIT sur le renforcement de la protection sociale en Syrie | 4 |
| Approbation des programmes de coopération technique UE-OIT sur les migrations | 4 |
| L'engagement du Luxembourg en faveur de la Convention du travail maritime | 5 |
| Rapport annuel de la Confédération internationale des agences d'emploi privées | 6 |
| Le CIF/OIT annonce la création d'un Master en économie du travail appliquée au développement | 6 |
| Forum international sur le travail décent: compte rendu des débats | 7 |
| Annonce de poste vacant | 7 |
| Réunions prévues | 7 |
| Nous contacter | 7 |

Rapport 2011 du BIT sur les tendances mondiales de l'emploi: croissance économique, mais faible reprise de l'emploi et chômage élevé des jeunes



L'emploi mondial atteignant, d'après les estimations officielles, des niveaux record pour la troisième année consécutive depuis le début de la crise économique, l'OIT a prévenu, dans son [Rapport 2011 sur les tendances mondiales de l'emploi](#), que la faiblesse de la reprise de l'emploi se poursuivrait probablement en 2011, en particulier dans les économies développées. Malgré un brusque rebond en termes de croissance économique dans de nombreux pays, le chômage enregistré au niveau mondial concernait 205 millions de personnes en 2010 – chiffre qui, pour l'essentiel, n'a pas évolué depuis 2009 – soit 27,6 millions de plus qu'à la veille de la crise économique mondiale de 2007. Le rapport montre que 55% de l'augmentation du chômage mondial entre 2007 et 2010 s'est produite dans la région des économies développées et de l'Union européenne (UE), alors que celle-ci ne représente que 15% de la main-d'œuvre mondiale.

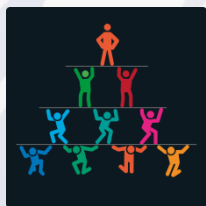
Le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans était de 12,6% en 2010, soit 2,6 fois le taux de chômage des adultes.

Le rapport fait observer qu'à l'échelle mondiale, on estime que 1,53 milliard de travailleurs se trouvait en situation d'emploi vulnérable en 2009, ce qui correspond à un taux d'emploi vulnérable de 50,1%. L'incidence de l'emploi vulnérable est restée largement inchangée depuis 2008, ce qui constitue un fort contraste par rapport au déclin moyen, à la

fois important et constant, qui a caractérisé les années précédant la crise.

Le rapport établit également que 630 millions de travailleurs (soit 20,7% du nombre total de travailleurs dans le monde) vivaient en 2009, avec leurs familles, à un niveau de pauvreté extrême de 1,25 US\$ par jour. Cela correspond à 40 millions de travailleurs pauvres supplémentaires, soit 1,6 point de pourcentage de plus que ne l'annonçaient les projections réalisées avant la crise.

Conférence de haut niveau sur les inégalités dans le monde du travail



Une Conférence de haut niveau sur les « inégalités dans le monde du travail: les effets de la crise » a été organisée à Bruxelles les 20 et 21 janvier. Des représentants des gouvernements, des organisations syndicales et des employeurs, mais aussi des experts venus de 30 pays (UE27, Croatie, ARY de Macédoine et Turquie) ont assisté à cette conférence, qui était organisée par le BIT en coopération avec la Commission européenne (CE). Celle-ci a donné un aperçu détaillé des effets que la crise peut avoir sur les inégalités dans le monde du travail. Des débats politiques ont été organisés entre les ministres, les hauts représentants des différents ministères du travail, les partenaires sociaux européens et internationaux, la CE et l'OIT, y compris le directeur exécutif de l'OIT.

Un nombre limité d'exemplaires gratuits du rapport de la conférence est disponible auprès de Mme Evelyne Andry, à l'adresse suivante: andry@ilo.org.

Étude régionale du BIT sur le travail décent dans les États arabes

Le Bureau régional de l'OIT à Beyrouth a récemment publié une [Étude régionale](#) consacrée au travail décent dans les États arabes. Ce document décrit les besoins et les priorités en matière d'emploi, de protection sociale, de dialogue social et de droits au travail dans cette région. Il reflète également, lorsque ceux-ci sont disponibles, les principaux éléments des programmes nationaux en matière de travail décent (agendas tripartites de l'emploi et de la politique sociale conclus à l'échelle nationale) ainsi que les initiatives prises par l'OIT dans la région.

Mme Nada Al-Nashif, Directrice du Bureau régional de l'OIT pour les États arabes, a présenté la publication aux représentants des institutions européennes à l'occasion de sa visite à Bruxelles, du 17 au 20 janvier. À la lumière des récents événements, le document revêt une grande importance pour la région des pays arabes ainsi que pour la politique et les opérations extérieures de l'Union européenne.

Réponse du BIT au Livre vert de la Commission européenne sur la future politique européenne de développement



La Commission européenne a lancé une consultation sur le Livre vert intitulé: « La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne ». Lors de la consultation, l'équipe des Nations Unies à Bruxelles a apporté une réponse solide au Livre vert, réponse qui a l'entier soutien du BIT. En coordination avec le Bureau des Nations Unies à Bruxelles, le BIT s'est concentrée sur une série de thèmes spécifiques pour sa réponse relative au fonctionnement tripartite de l'OIT et à son rôle au sein du G20. Le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, s'est félicité de l'accent mis sur la croissance inclusive et le développement durable, mais a également souligné que les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et en termes d'emploi devaient aller de pair. La pratique a révélé que les secteurs économique et social sont souvent abordés séparément dans le cadre de la coopération européenne au développement. La coopération de l'UE au développement pourrait tirer un large profit d'un soutien plus ciblé au renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des organismes de dialogue social et d'administration du travail. La réponse du BIT comprend également un certain nombre de suggestions, de même que des exemples plus pratiques. La version complète de la [Réponse du](#)

[BIT](#) est disponible sur le site internet du Bureau de l'OIT à Bruxelles.

Les Pays-Bas promettent jusqu'à 84,3 millions US\$ en vue de soutenir l'Agenda pour le travail décent



Le gouvernement des Pays-Bas a renouvelé son important engagement en faveur de l'OIT et de son agenda pour le travail décent. Une contribution volontaire de 84,3 millions US\$ sera apportée dans le cadre du Partenariat entre les Pays-Bas et l'OIT pour la période 2010-13. En concertation avec le Département des partenariats et de la coopération au développement du BIT, les Pays-Bas ont choisi de soutenir trois des domaines de travail du Bureau.

Une contribution à hauteur de 63,8 millions US\$ – ce qui représente la plus importante contribution volontaire sans affectation spécifique apportée à l'OIT par un État membre – servira à venir en aide au compte supplémentaire du budget ordinaire (CSDO) pour les deux périodes biennales 2010-11 et 2012-13. Cela permettra d'accroître la capacité de l'OIT à mieux répondre aux besoins de ses membres dans l'environnement imprévisible qui est actuellement le nôtre, et dans lequel il est attendu de l'OIT qu'elle réagisse promptement et de manière stratégique aux exigences imprévues des gouvernements, des employeurs et des travailleurs du monde entier.

Les Pays-Bas ont en outre décidé de poursuivre leur engagement dans les programmes phares de l'OIT, à savoir Better Work et IPEC.

Finalement, une contribution de 13,8 millions US\$ sera allouée à Better Work – un partenariat unique entre l'OIT et la Société financière internationale (IFC) destiné à améliorer les normes de travail et la compétitivité au sein des chaînes mondiales d'approvisionnement – et 6,6 millions US\$ seront affectés à des projets de financements visant à lutter contre le travail des enfants par l'éducation. Le gouvernement des Pays-Bas est depuis longtemps un partenaire clef de l'OIT s'agissant de promouvoir les efforts de lutte contre le travail des enfants dans le monde entier.

Si l'on s'en tient aux pays du Benelux et aux institutions européennes, le Bureau de l'OIT à Bruxelles a enregistré en 2010 l'approbation d'un montant approximatif de 51,9 millions US\$ de contribution volontaire de la part des Pays-Bas, de 9,3 millions US\$ pour la Belgique (au niveau fédéral), de 6,0 millions US\$ en ce qui concerne la Flandre, et de 2,9 millions US\$ pour ce qui est du Luxembourg. La contribution volontaire de la Commission européenne s'élevait pour sa part à 7,8 millions US\$.

La Présidence hongroise de l'Union européenne fixe comme priorités la croissance et l'emploi



La [Présidence hongroise](#) du Conseil de l'Union européenne a désigné la croissance et l'emploi comme l'une de ses quatre priorités au cours du

premier semestre 2011. La Présidence souligne que la stratégie « Europe 2020 » doit se concentrer sur la création d'emplois et la compétitivité durable si elle souhaite améliorer ou préserver les conditions de vie.

Au cours des prochains mois, la Présidence organisera plusieurs conférences et réunions consacrées à l'emploi.

Programme conjoint UE-OIT sur le renforcement de la protection sociale en Syrie

L'année dernière, l'OIT a mis en œuvre un programme de coopération technique en Syrie, axé sur le renforcement de la capacité nationale à concevoir, gérer et régir la sécurité sociale ainsi qu'à étendre sa couverture, et comprenant une évaluation des incidences de la crise mondiale sur l'emploi et la protection sociale en Syrie.

Pour 2011, un programme conjoint UE-OIT consacré au renforcement de la protection sociale en Syrie sera mis en œuvre en coopération avec le PNUD. Ce projet contribuera à la réduction de la pauvreté par le biais d'un renforcement de la protection sociale – dans le cadre du Programme national pour le travail décent – et ce au moyen d'une consolidation des politiques et de l'administration de la sécurité sociale, ainsi que par un accès amélioré à des niveaux adéquats de protection sociale pour tous les travailleurs et leurs familles, y compris ceux travaillant dans le secteur informel.

Approbation des programmes de coopération technique UE-OIT sur les migrations

La Commission européenne a récemment approuvé 3 projets de coopération technique en Europe, en

BULLETIN D'INFORMATIONS

N° 1 / FÉVRIER 2011

Asie et en Amérique centrale, tous destinés à aider les pays tiers à élaborer et à mettre efficacement en œuvre des politiques et programmes de migrations basés sur les droits, conformément aux normes internationales du travail de l'OIT ainsi qu'aux principes et aux lignes directrices du Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre.

Premièrement, le projet sur la « Gouvernance efficace des migrations de main-d'œuvre et ses dimensions de qualifications » a été lancé afin d'aider l'Ukraine et la République de Moldavie à gérer les flux migratoires en provenance de ces pays. Ce projet vise à renforcer la capacité de l'Ukraine et de la République de Moldavie à réguler les migrations de main-d'œuvre et à promouvoir un retour durable, tout en privilégiant particulièrement la consolidation du capital de ressources humaines et en évitant le gaspillage des compétences.

Deuxièmement, le projet « Promouvoir le travail décent par-delà les frontières » est un projet pilote mené aux Philippines, en Inde et au Vietnam et destiné aux professionnels migrants de la santé ainsi qu'aux travailleurs migrants qualifiés. Ce projet a été créé afin de promouvoir la migration circulaire des professionnels et du personnel hautement qualifié dans le secteur des soins de santé.

Troisièmement, le projet « Promotion des politiques sexospécifiques en matière de migrations de main-d'œuvre au Costa Rica, en Haïti, au Nicaragua, au Panama et en République Dominicaine » a pour objectif de renforcer la capacité des décideurs politiques et des partenaires sociaux d'Amérique centrale à adopter et à mettre en œuvre une politique, une législation et une administration sexospécifiques en matière de migrations de main-d'œuvre.

Les 3 projets s'inscrivent dans l'approche plus large de l'OIT visant à traiter les migrations du point de vue du travail décent et du marché du travail. La Commission européenne reste un partenaire clef pour l'OIT en vue de fournir de manière efficace des services de conseil spécialisés et de mettre des projets ciblés de coopération technique à la disposition de ses membres dans ce domaine technique. On s'attend à ce que ces 3 projets, dont chacun s'étend sur une durée prévue de 3 ans, contribue positivement au débat international et européen actuellement en cours dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. Toutefois, la coopération entre l'OIT et la Commission européenne dans le domaine des migrations pourrait se montrer plus efficace à condition d'être conçue et mise en œuvre en partenariat, au lieu d'être mise en place par le biais d'un appel à propositions.

L'engagement du Luxembourg en faveur de la Convention du travail maritime



Le 6 janvier 2011, le 20^{ème} anniversaire du [Registre public maritime luxembourgeois](#) a été célébré à Luxembourg. Ce registre a été créé pour les navires battant pavillon luxembourgeois, afin d'attester que le navire répond bien à la législation luxembourgeoise. Lors de la célébration, le ministre luxembourgeois de l'Économie et du Commerce, M. Jeannot Krecké, a déclaré que le Luxembourg pourrait bien être disposé à ratifier, d'ici à mai 2011, la Convention du travail maritime de l'OIT (MLC),

qui date de 2006. Cette convention a pour but d'obtenir des conditions décentes de travail pour les gens de mer et de garantir les intérêts économiques des armateurs de qualité dans le cadre d'une concurrence équitable.

«Je sais que le Luxembourg a travaillé avec acharnement pour faire en sorte de pouvoir passer à la ratification et à une mise en œuvre efficace de cette nouvelle convention innovante en matière de travail, qui consolide et modernise 37 conventions existantes de l'OIT dans le domaine du travail maritime, dont un grand nombre est déjà en grande partie appliqué par le Luxembourg», a déclaré Mme Cleopatra Doumbia-Henry, Directrice du Département des normes internationales du travail de l'OIT.

L'année 2011 pourrait également marquer la réalisation des conditions d'entrée en vigueur de la MLC de 2006. À ce jour, la Convention a été ratifiée par onze pays; dix-neuf autres ratifications doivent être obtenues afin de réunir les conditions d'entrée en vigueur.

Rapport annuel de la Confédération internationale des agences d'emploi privées



Le [Rapport](#) économique annuel pour 2011 publié par la Confédération internationale des agences d'emploi privées (Ciett), qui a son siège à Bruxelles, livre un aperçu de l'évolution du travail intérimaire depuis la crise financière, économique et sociale de 2008.

Les 72 000 agences d'emploi privées existant dans le monde fournissent des emplois à près de 9 millions de travailleurs intérimaires [employés sur la base d'un équivalent plein temps] et emploient elles-mêmes en interne plus de 741 000 personnes dans 169 000 succursales, le chiffre d'affaires annuel du secteur s'élevant à 203 milliards €. Le total combiné des chiffres d'affaires nationaux pour l'Europe représente 40% du chiffre d'affaires mondial du secteur.

La [Convention n° 181 de l'OIT](#) sur les agences d'emploi privées, classée par l'OIT comme un instrument à jour, crée le cadre pour les relations de travail dans le secteur et pour la promotion de la coopération entre services d'emploi publics et privés. La promotion de la ratification et de l'application de cette convention est soutenue par les partenaires sociaux du secteur, ainsi que par l'UE dans le cadre de l'Agenda social européen, renouvelé en 2008, et des engagements de l'Union européenne en ce qui concerne le travail décent. Le BIT et les partenaires sociaux redoublent d'efforts en vue de favoriser la ratification et l'application de la Convention n° 181.

Le CIF/OIT annonce la création d'un Master en économie du travail appliquée au développement



L'OIT lance, avec l'Université de Turin et l'Institut d'Études Politiques de Paris, la deuxième édition du Master en Sciences en économie du travail appliquée au développement (MALED) à l'École de développement de Turin (CIF/OIT). Ce

BULLETIN D'INFORMATIONS

N° 1 / FÉVRIER 2011

programme de Master a pour objectif de préparer les étudiants et les professionnels qualifiés des pays avancés et des pays en développement à devenir des experts en matière de conception, d'analyse et d'évaluation des politiques plaçant l'emploi au cœur du processus d'élaboration des politiques économique, sociale et de développement.

Le Master s'adresse aux récents diplômés de l'université venant des pays en développement et développés, aux responsables et/ou aux professionnels qualifiés des secteurs public et privé ou travaillant pour des organismes des Nations Unies, des fondations ou des ONG. Il sera organisé du 31 octobre 2011 au 26 octobre 2012.

Pour de plus amples informations sur ce Master, veuillez consulter l'adresse: <http://maled.itcilo.org/>

Le Centre International de Formation de l'OIT a également publié son catalogue de cours réguliers pour l'année 2011. Le catalogue couvre un large éventail de thèmes liés à l'Agenda pour le travail décent, et peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.itcilo.org/en/2011-course-calendar-2>.

Forum international sur le travail décent: compte rendu des débats

Les 11 et 12 octobre 2010, la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont organisé à Bruxelles, en étroite coopération avec l'OIT, un [Forum](#) consacré à la Promotion du travail décent dans la dimension extérieure des politiques de l'UE en matière sociale et d'emploi. Le compte rendu des débats est à présent disponible sur notre [site internet](#).

Annnonce de poste vacant

Le Bureau de l'OIT à Bruxelles recherche un assistant de communication à mi-temps (50%) (G-5). Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [site internet](#).

Réunions prévues

[Liste des réunions programmées de l'OIT](#)

Nous contacter

Pour de plus amples informations sur les activités de l'OIT, veuillez contacter:

Bureau de l'OIT à Bruxelles
rue Aimé Smekensstraat 40
B-1030 Bruxelles
Belgique

Téléphone: +32 (0)2 736 59 42
Fax: +32 (0)2 735 48 25

E-mail: ilo-brussels-press@ilo.org

Site internet: <http://www.ilo.org/brussels>